

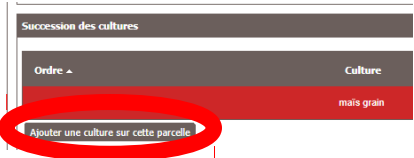


Zoom sur...

La saisie des intercultures et cultures dérobées

En zone vulnérable, la gestion des intercultures est réglementée par plusieurs textes qui peuvent différer selon votre localité géographique (dates d'implantation, de destruction, taux maximal de repousses...). Contactez votre conseiller pour connaître précisément vos obligations.

1 – Dérobée ou Interculture ?

	Culture Dérobée	Interculture
Valorisation ?	Oui par une récolte ou fauche ou pâture	Non
Que doit-on enregistrer ?	Comme pour toute production : semis, fertilisation, traitement phyto, récolte...	Ce qui est obligatoire par la Directive Nitrates (ou autre cahier des charges) : dates d'implantation et/ou de destruction, nature du couvert, mode de destruction...
Comment ?	Depuis la fiche parcelles : on ajoute une seconde culture sur la parcelle puis on utilise les interventions comme pour toute culture 	On utilise des interventions spécifiques aux intercultures <i>! Il faut avoir renseigné une culture principale dans l'assolement 2018. Si besoin, cette culture pourra être modifiée sans perte des informations déjà saisies.</i>
Sur quelle campagne ?	Selon l'année de récolte de la dérobée : 2017 ou 2018	Sur l'année de récolte de la culture principale qui suit – en 2018

2 – Saisie des interventions pour les intercultures

La conservation des repousses

Dans le menu Interventions → Cahier d'épandage, l'onglet « vérification du cahier d'épandage » permet d'enregistrer la conservation des repousses servant de couverture hivernale en zone vulnérable (cf.directive Nitrates)

La saisie des mulchs

Le mulching des résidus de maïs grain, tournesol et sorgho peut servir de couverture hivernale des sols (cf Directive Nitrates). L'intervention « mulching avec enfouissement » est à utiliser pour indiquer la date d'enfouissement. L'intervention « mulching superficiel » est réservée aux parcelles hors zone vulnérable ou en zone dérogatoire

Cahier d'épandage



L'implantation de l'interculture

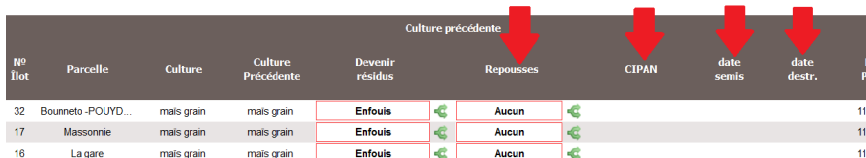
Pour que l'information remonte correctement dans le cahier d'épandage, il faut utiliser l'intervention spécifique « CIPAN - Semis », celle-ci s'applique sur la culture principale qui viendra en suivant. Après avoir validé la date d'implantation et les parcelles, vous pouvez saisir la ou les espèces implantées.

La destruction des CIPAN et repousses

Il existe 2 interventions spécifiques « CIPAN – Repousses - Destruction non chimique » et « CIPAN – Repousses – Destruction chimique ». Cette dernière doit être réservée aux parcelles conduites sans labour ou hors zone vulnérable.

3 – Intervention → Cahier d'épandage

L'onglet « vérification du cahier d'épandage » permet de visualiser rapidement si toutes les intercultures ont été correctement enregistrées.



N° Ilot	Parcelle	Culture	Culture Précédente	Devenir résidus	Repousses	CIPAN	date semis	date destr.	R Pr
32	Bounneto -POJYD...	maïs grain	maïs grain	Enfouis	Aucun				110
17	Massonne	maïs grain	maïs grain	Enfouis	Aucun				110
16	La gare	maïs grain	maïs grain	Enfouis	Aucun				110



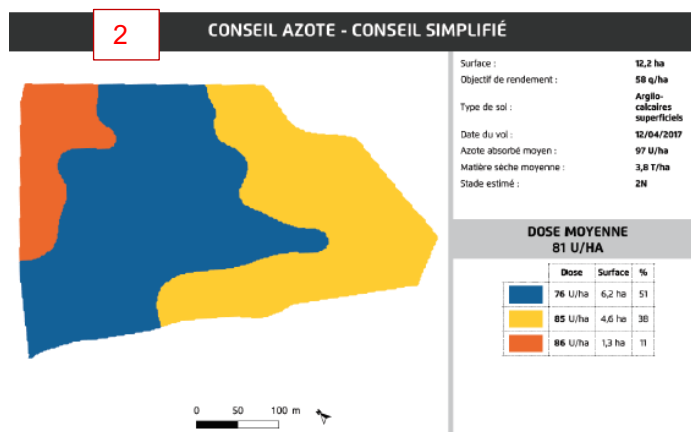
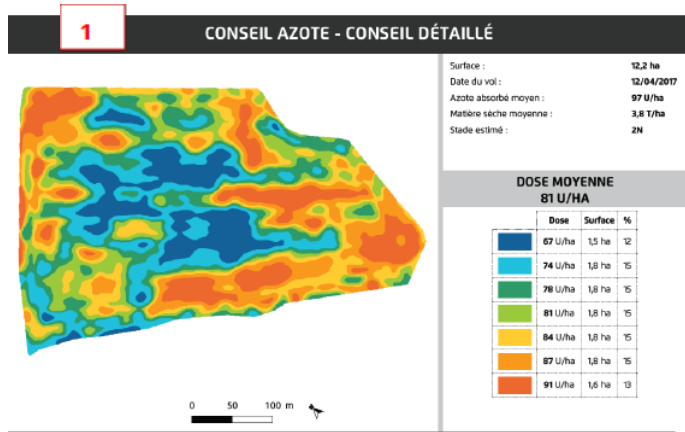
Retour sur expérience

Mes dron'images

En Occitanie, 5 Chambres d'Agricultures départementales se sont lancées en 2017 sur le pilotage de la fertilisation azotée par drone : Haute Garonne, Gers, Lot, Tarn, Tarn et Garonne

- Colza : 103 Ha contractualisés par 11 agriculteurs
- Blé (tendre et dur) : 1265 ha par 70 agriculteurs

L'utilisation de drones équipés de capteurs permet de suivre l'évolution de l'état végétatif des cultures. Après interprétation des relevés, cette Outil d'Aide à la Décision (OAD) fournit une carte de préconisations permettant de moduler les apports d'azote dans les parcelles hétérogènes. C'est également un outil de justification réglementaire du dernier apport sur blé.



1 « CONSEIL DETAILLE » : cartes de préconisation précises et fiables disponibles dans la semaine et compatibles avec le matériel d'agriculture de précision

2 « CONSEIL SIMPLIFIE » : cartes de préconisations accessibles partout grâce à leur mise à disposition sur l'outil Mesp@rnelles

L'opération va être à nouveau reconduite pour la campagne 2018. Rapprochez-vous de votre Chambre d'Agriculture pour plus de précisions !

C'est le moment de ...

Saisir vos interventions

Pensez à vérifier l'année de récolte avant la saisie :

Pour la récolte 2017:

- Derniers traitements phytosanitaires
- Récolte

Pour la préparation de la campagne 2018 :

- Labour et travail du sol,
- Semis
- Saisir la gestion d'inter-culture dans le cadre de la DN5

Rappel : Sur toutes les cultures, la saisie de la récolte est obligatoire dans la mesure où la parcelle a reçu un traitement phytosanitaire (nécessaire pour vérifier le DAR)

Dans le département ...

Assistance Mes parcelles Régionale

L'assistance Mes P@rnelles se régionalise pour vous offrir une assistance téléphonique continue et réactive.

Vous pourrez toujours contacter votre assistance départementale par mail.

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Mes P@rnelles
De la sécurité à la performance

Du lundi au vendredi 05 67 92 04 04
(prix d'un appel local - non surtaxé)

Matin de 9 h à 12 h **Après-midi de 14 h à 17 h**

Lundi - Tarn	Lundi - Gard
Mardi - Haute-Garonne	Mardi - Aude
Mercredi - Lot	
Jeudi - Tarn et Garonne	Jeudi - Lozère
Vendredi - Aveyron	Vendredi - Hérault

**Chaque jour de la semaine,
un conseiller spécialisé Mes P@rnelles vous répondra**

Vos contacts Mes parcelles :

Assistance technique au 05 67 92 04 04

Conseillère pour le Tarn-et-Garonne : Géraldine Dubrays au 05 63 63 79 76